

Commission des Pensions Complémentaires

Il a été institué sous le nom de « Commission des Pensions Complémentaires », un organe consultatif qui a pour mission de rendre un avis sur les arrêtés qui sont pris en exécution de la Loi des Pensions Complémentaires (LPC) et de délibérer sur toutes questions relatives à l'application de cette loi et de ses arrêtés d'exécution qui lui sont soumises par les ministres compétents, le Conseil des pensions complémentaires et la FSMA.

- [Composition](#) [1]
- [Avis](#) [2]

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/commission-des-pensions-complementaires>

Links

[1] <https://www.fsma.be/fr/composition-de-la-commission-des-pensions-complementaires>

[2] <https://www.fsma.be/fr/avis-de-la-commission-des-pensions-complementaires>